

2023 - 2028

PROJET ASSOCIATIF



Adapei 
La Réunion

Adapei La Réunion

Projet associatif
validé en assemblée générale
le 20/05/2023

Sommaire	1
Mot de la présidente	2
Notre histoire : de l'APEIR à l'Adapei La Réunion.....	3
Nos créations au fil du temps	4
Création de l'IMPro.....	4
Création du CAT (Centre d'Aide au Travail)	4
Les Foyers : FHPH, FDV et FAO.....	5
Création de l'IMP	5
Création du SESSAD	6
Création du service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).....	6
Vocations de l'association	7
Envers les personnes accueillies.....	7
Envers les familles	7
Envers les professionnels de notre association	8
Nos valeurs	9
Nos engagements.....	10
Les engagements de l'Adapei La Réunion envers les personnes accueillies	10
<i>Droit au projet de vie :</i>	10
<i>Droit à l'éducation et à l'instruction :</i>	10
<i>Droit au logement :</i>	11
<i>Droit au travail :</i>	11
<i>Droit à l'information :</i>	12
<i>Droit au sport, à la culture et aux loisirs :</i>	12
<i>Droit à la santé :</i>	12
<i>Droit à une vie affective et sexuelle :</i>	13
Les engagements de l'Adapei La Réunion envers les familles	13
Les engagements de l'Adapei La Réunion envers les membres de l'association	13
Les engagements de l'Adapei La Réunion envers ses partenaires et ses bienfaiteurs	14
Les engagements de l'Adapei La Réunion envers la société.....	14
Notre organisation.....	15
La gouvernance associative	15
<i>L'assemblée générale :</i>	15
<i>Le conseil d'administration :</i>	15
<i>Le président :</i>	16
La dirigeance associative	16
<i>La direction générale :</i>	16
<i>La direction des établissements :</i>	17
L'Adapei La Réunion à travers ses établissements.	18
Vision schématique de l'Adapei La Réunion.....	18
Coordonnées.....	19
Axes stratégiques pour les cinq années à venir	22
Continuité et renforcement de notre positionnement	22
<i>Une association à l'écoute des personnes accompagnées :</i>	22
<i>Une association collaborative et ouverte sur son territoire au service de l'inclusion :</i>	23
<i>Une association œuvrant pour un personnel engagé dans un développement technique et humain au service des personnes accompagnées :</i>	23
<i>Une association face aux problématiques environnementales actuelles :</i>	24
Et pour finir	25

Mot de la présidente



Payet Danielle

Un projet associatif permet à toute personne concernée de disposer d'une référence, il devient un outil structurant de l'action de nos établissements.

Ce projet associatif est à la fois un aboutissement, une réflexion et une projection.

Aboutissement car il synthétise les acquis de l'Adapei La Réunion, fait suite au précédent projet, retrace succinctement notre parcours, précise nos valeurs, nos missions, notre conception de l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental et /ou psychique.

Réflexion sur ce que nous sommes, ce que nous faisons, sur nos engagements.

Projection sur les 5 années à venir puisqu'il convient d'intégrer la conception de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, les nouvelles directives des autorités, de perfectionner nos pratiques, d'ouvrir de nouveaux partenariats sans perdre notre âme d'association de parents.

Car nous sommes une association de parents gestionnaires, porteuse d'exigences quant à la place que doivent occuper nos enfants, nos jeunes, nos adultes, de rigueur envers la gestion des fonds publics et le personnel sans lequel rien ne se fait.

Ce projet s'est voulu ouvert. Ouvert à la participation de tous : parents, administrateurs, professionnels. Il n'est pas figé mais est appelé à évoluer en fonction du contexte ou des contraintes externes et internes. Il donne un cap, la route est à construire ensemble.

Ensemble nous serons plus forts.

*Mme Payet Danielle
Présidente de l'Adapei La Réunion*

Notre histoire : de l'APEIR à l'Adapei La Réunion

Le passage du sigle à l'acronyme n'est pas anodin. Il reflète la conception que l'on a des personnes en situation de handicap.

L'APEIR fondée en 1965, à l'origine est un sigle qui signifie :

« Association des amis et parents des enfants inadaptés de la réunion ».

Très vite l'association devient l'ADAPEI (Association départementale des parents et amis des personnes inadaptées) en adhérant à l'UNAPEI

En 2021 l'Adapei La Réunion devient un acronyme qui signifie « association des amis et parents de personnes en situation de handicap mental et/ou psychique ».

La notion d'inadaptation disparaît au profit d'une vision inclusive.

Nos créations au fil du temps

1965 : des parents fondent l'APEIR, collectent des fonds sur la voie publique pour financer des actions éducatives pour leurs enfants.

Elle devient l'ADAPEI et est affiliée à l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis), reconnue d'utilité publique depuis *le 30 août 1963*.

Lors de l'assemblée générale de 2021 l'association devient l'Adapei La Réunion.

Création de l'IMPro

- **1967 et 1968** : création dans le quartier Trois Mares du Tampon de l'IMPro garçons puis création IMPro filles, l'IMPro (Institut médico professionnel) accueille des jeunes de 14 à 20 ans.
- **En 1998** : fusion des deux IMPro en un IMPro mixte de 112 jeunes.
- **En 2016** : agrément pour deux unités autismes.
- **2022** : certification de l'établissement cap'handéo autisme.



IMPro Trois Mares site Dassy, Le Tampon



Création du CAT (Centre d'Aide au Travail)

- **1971** : création CAT garçons à Bérive qui accueille des travailleurs en situation de handicap.
- **En 1978** : ouverture CAT filles avec internat à Bérive.
- **2001** : regroupement des deux CAT à Bérive.
- **2005** : transformation du CAT en ESAT suite à l'évolution réglementaire.



ESAT de Bérive (ancien CAT)

Les Foyers : FHPH, FDV et FAO

- **1972** : Création FHTH (Foyer d'hébergement des travailleurs handicapés), les travailleurs de l'ESAT y sont hébergés. Des villas hébergent de 4 à 10 personnes.
- **2006** : création du FAO (Foyer d'accueil occupationnel) qui propose un accueil de jour à 30 adultes qui ne peuvent accéder à l'emploi.
- **2006** : reprise pension marron foyer des grands-parents de la Plaine des Cafres (18 pensionnaires).
- **2008** : extension de la capacité du FAO (+15 places) ⇒ 45 places d'accueil de jour.
- **2009** : transformation de la pension marron en foyer de vie pour adultes (FDV).
- **2015** : Transformation du FHTH en FHPH (Foyer d'hébergement pour personnes handicapées), le foyer est accessible à toute personne en situation de handicap ayant une activité en journée.
- **2021** : nouvelle extension de la capacité du FAO +13 places ⇒ 58 places d'accueil de jour.
- **2023** : transformation du foyer de vie des grands-parents en Foyer Arc en ciel et augmentation de capacité : 40 personnes accueillies.



Foyer de vie Arc en ciel inauguré en 2023, Le Tampon

Création de l'IMP

- **1978** : Création IMP (Institut médico pédagogique) au Petit Tampon qui accueille des enfants de 6 à 14 ans.
- **En 2000** l'IMP déménage à Bel Air avec une capacité de 60 places.
- **2023** : certification cap'handéo pour la section « autisme ».



IMP Bel Air, Le Tampon



Création du SESSAD

- **1992** : création du SESSAD (Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) qui a une capacité d'accueil de 43 enfants de 3 à 14 ans.
- **2023** : certification cap'handéo autisme



SESSAD, Le Tampon



Création du service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

- **1998** : expérimentation novatrice pour assurer l'accompagnement social de travailleurs handicapés installés dans leur propre logement.
- **2004** : création du service de suite et d'accompagnement (SSA) pour 35 travailleurs handicapés.
- **2012** : requalification du service de suite et d'accompagnement en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Vocations de l'association

Envers les personnes accueillies

Veiller au respect de la dignité de la personne en situation de handicap mental et ou psychique et à sa bienveillance en référence :

- A la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- A la charte des droits et libertés de la personne accueillie définie dans le cadre de cette loi.
- A la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, c'est-à-dire donner à chacun les moyens adaptés à la nature et au degré de sa déficience pour lui permettre d'exercer ses droits et d'accomplir ses devoirs.
- À tous ses droits reconnus par la loi française.

Faciliter l'accès à l'autodétermination, tendre à un maximum d'inclusion.



L'éducation : un droit pour tous

Envers les familles

- Faire que les familles soient des partenaires privilégiés de notre association.
- Leur apporter entraide, solidarité et soutien à toutes les étapes importantes de la vie de leur enfant en situation de handicap.



Rencontre avec les familles, journée Auticiel, 2022

Envers les professionnels de notre association

- Les accompagner dans l'accomplissement de leurs missions par la formation, la mise à disposition de conditions optimales.
- Développer le dialogue social et la politique de communication.
- Respecter le travail des professionnels et savoir en reconnaître la qualité.
- Reconnaître leur rôle moteur dans l'accomplissement des missions de l'association.
- Favoriser le développement de leurs compétences par la formation continue.

Nos valeurs

Nous nous réclamons d'un humanisme qui tient l'humain pour la valeur suprême et revendique pour chaque humain la possibilité d'épanouir librement son humanité, ses facultés proprement humaines.

LAÏCITÉ



Accueillir les personnes indépendamment de leur sexe, religion, origine, rang social...

- Respecter les idées des autres, faire preuve de tolérance

COOPERATION



Transcender l'individualité pour la réalisation d'une œuvre commune

- Faire ensemble avec bienveillance et solidarité
- L'union fait la force
- Respecter le rôle des participants

ENGAGEMENT



Volonté de mener à bien nos actions même dans un contexte incertain et en mouvement

- Servir et non pas se servir
- Être capable de tenir des objectifs
- Faire face à ses responsabilités vis à vis des usagers, bénéficiaires

COMBATIVITE



Défendre une vision inclusive de la société qui offre le maximum de possibilités et d'ouvertures aux personnes en situation de handicap

- Aller jusqu'au bout dans le respect de nos valeurs
- Persévérance
- Avoir des alliés : professionnels, bénévoles, politiques, administratifs

INTEGRITE



Dans le respect des règles, faire de "bonne foi". Honnêteté dans l'action

- Respect de soi, des autres, des règles
- « Marmay avan nou, marmay avan tou »
- Fidélité dans les actes, les pensées et les devoirs.

Les engagements de l'Adapei La Réunion envers les personnes accueillies

- Mettre en œuvre tous les moyens et dispositifs permettant à la personne en situation de handicap d'évoluer en fonction de ses capacités pour tendre vers son épanouissement personnel et une autonomie maximale tout au long de sa vie.
- Développer envers elle un regard positif et respectueux.
- Donner à chacun toutes ses chances car tous, quel que soit leur handicap, ont des aptitudes et des compétences potentielles.
- Proposer un projet de réorientation avant toute rupture de prise en charge au sein d'un établissement ou service.
- Susciter l'innovation en recherchant des accompagnements spécifiques.
- Coordonner, au-delà du projet individuel en cours, toutes les actions pour qu'elles s'inscrivent dans le parcours durable et évolutif de la personne en situation de handicap en tenant compte de ses capacités individuelles, ses désirs, ses demandes et ses besoins à tous les âges de sa vie.

Pour ce faire l'Adapei La Réunion s'engage à faire respecter les droits ci-dessous :

Droit au projet de vie :

Le projet de vie d'une personne handicapée suppose une réponse de la solidarité nationale, afin de satisfaire aux besoins que son état de personne née différente nécessitera au long de sa vie.

Le projet de vie tient compte de l'expression de l'autodétermination de la personne et du principe de réalité...

Droit à l'éducation et à l'instruction :

Quelques soient ses handicaps et ses difficultés, tout être humain a une capacité de dépassement, une énergie intérieure qui peut à tout instant être mobilisée, à condition de se donner les moyens, de les repérer, de les mettre en valeur.

Enfants et adultes seront sollicités et stimulés dans leurs diverses capacités, tant dans leur vie personnelle que sociale, citoyenne et professionnelle, ainsi que dans leurs capacités intellectuelles, sportives et artistiques pour leur permettre de mettre en œuvre toutes leurs potentialités et y trouver leur épanouissement.

L'éducation visera à faciliter l'insertion par l'expérimentation, la découverte et le développement de tous les moyens qui peuvent être recensés et proposés.

A ce droit à l'éducation est associé le droit à la formation professionnelle. Il sera proposé l'apprentissage d'un métier pour tous ceux qui ont la capacité

d'accéder à un travail, un métier, qui, à l'âge adulte, sera pratiqué en milieu protégé, voire en milieu ordinaire pour certains.



Salle de classe à l'IMP

Droit au logement :

Toutes les formes de domiciliation sont envisageables, en fonction des souhaits de la personne handicapée, et de son niveau d'autonomie :

- Au sein de la famille, à condition que le maintien à domicile ne soit pas une source d'enfermement ou une gêne pour accéder à plus d'autonomie sociale.
- En famille d'accueil.
- En unité d'hébergement.
- En appartement.
- En foyer à temps plein ou partiel, qu'il s'agisse d'une MAS, d'un foyer de vie ou d'un FAM.

Dans toutes les structures d'hébergement collectif, on veillera à ce que le résident, dans le respect des règles de fonctionnement, puisse s'approprier son domicile, et dispose d'une certaine liberté d'être, d'agir et d'exister.

Droit au travail :

Quelle que soit la structure (ESAT, entreprise adaptée, entreprise du milieu ordinaire) dans laquelle s'exercera l'activité de la personne, celle-ci nécessitera toujours, à des degrés variables, un accompagnement social et professionnel. Une structure adaptée permettra de suivre le projet de vie de la personne handicapée au travail et par là même, favorisera sa promotion sociale.



Jeune en formation pré professionnelle à l'IMPro

Droit à l'information :

Les informations concernant la personne handicapée et le mode de communication seront adaptés à son degré de compréhension.

Le FALC (facile à lire et à comprendre) est un des outils sollicités pour faciliter la compréhension. Il est notamment utilisé pour la rédaction du livret d'accueil, contrats et documents signés par la personne accueillie.

La personne doit être écoutée, entendue, et doit participer autant que possible aux décisions qui la concernent.

Ses droits de citoyen seront respectés. Ses devoirs lui seront expliqués.

Droit au sport, à la culture et aux loisirs :

L'Adapei La Réunion favorise la pratique du sport et des activités culturelles au bénéfice de l'ensemble des personnes dont elle assure l'accompagnement.

Les loisirs doivent être envisagés comme un plaisir, un enrichissement et un bienfait pour la santé. Ils sont un moyen de s'ouvrir aux autres et d'acquérir de nouvelles compétences sociales.



Temps de repos au foyer de vie

Droit à la santé :

La santé est un droit absolu. Les établissements, en liaison avec les familles, s'assurent que les règles d'hygiène sont respectées dans l'intérêt des personnes handicapées.

Les personnes hébergées feront l'objet, en liaison avec leur représentant légal, d'un bilan de santé régulier afin de faciliter les mesures de prévention.

Les soins nécessaires seront garantis dans le respect de la loi relative aux droits des malades.

Dans cet esprit, toute démarche devra être entreprise avec les centres hospitaliers, les cliniques ou les maisons de retraite afin de garantir un séjour adapté lorsque l'état de santé d'une personne handicapée le nécessitera.

L'Adapei La Réunion, signataire de la charte Romain Jacob, mène des actions pour la faire respecter

Droit à une vie affective et sexuelle :

La sexualité est un facteur fondamental du développement psychologique, relationnel et social de la personne.

Le droit à la formation sexuelle et l'accès au plaisir sont des valeurs inhérentes à ce concept.

Conformément aux droits de l'Homme, aux directives de l'O.M.S. et à la loi (annexe XXIV décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 et la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 02 janvier 2002 et 2005), toute institution doit mettre en place l'accompagnement de la vie sexuelle sur un plan social, relationnel et individuel.

L'Adapei a mis en œuvre une charte en ce sens.

Les engagements de l'Adapei La Réunion envers les familles

- Faire que les familles soient des partenaires privilégiés de notre association
- Leur apporter entraide, solidarité et soutien à toutes les étapes importantes de la vie de leur enfant handicapé
- Accompagner les jeunes familles et les accompagner dans la conception du parcours de vie de leur enfant
- Les inciter à participer au projet individuel de leur enfant handicapé
- Aider et accompagner les familles élargies (fratries...).



Rencontre des familles avec M. BRANDIBAS, psychologue, 2022

Les engagements de l'Adapei La Réunion envers les membres de l'association

- Fédérer et mobiliser ses membres qui sont les porteurs des valeurs de l'association et les garants de sa pérennité et de son développement
- Informer des évolutions des conceptions de l'accompagnement de la personne en situation de handicap
- Préparer ses membres à exercer des responsabilités dans le respect de l'éthique démocratique...

Les engagements de l'Adapei La Réunion envers ses partenaires et ses bienfaiteurs

- Faire connaître les besoins des personnes handicapées mentales et ou psychiques de même que nos réalisations, auprès de nos financeurs et donateurs.
- Entretenir des relations de partenariat avec les autres associations et les pouvoirs publics
- Participer aux manifestations organisées par les collectivités territoriales
- Faire preuve de transparence sur l'utilisation et l'affectation des fonds

Les engagements de l'Adapei La Réunion envers la société

- Œuvrer à montrer les spécificités et le potentiel des personnes handicapées mentales et/ou psychiques ainsi que leur désir d'inclusion à l'occasion de diverses manifestations
- Contribuer par toutes nos actions à changer le regard porté sur la personne handicapée mentale et ou psychique et à promouvoir son inclusion au sein de la société
- Associer chaque fois que c'est nécessaire des partenaires institutionnels à nos actions.
- Participer à l'effort collectif de maîtrise d'un développement durable soucieux de préserver l'environnement.

La gouvernance associative

L'assemblée générale :

Est composée des membres adhérents à titre individuel.

- Elle élit les membres du conseil d'administration (CA), renouvelable par tiers, chaque année.
- Elle donne au CA les pouvoirs les plus étendus pour administrer l'Adapei La Réunion sous la réserve des attributions statutairement dévolues à l'assemblée générale.



Assemblée générale 2023

Le conseil d'administration :

Élit un président qui est aidé dans ses responsabilités par un bureau et par un directeur général lorsqu'il sera nécessaire.

Le CA est composé actuellement de 11 membres élus par l'assemblée générale. Il se réunit au moins trois fois par an. Il assure la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Adapei La Réunion au travers du **bureau**, composé du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier, qui se réunit en moyenne une fois par mois. Le directeur général est invité aux réunions du conseil d'administration et du bureau : il peut être accompagné par un ou plusieurs de ses adjoints.

Le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs commissions pour l'assister dans ses travaux. À titre d'information en 2023 il existe une commission familiale, une pour l'accessibilité (S3A et FALC), une sur l'habitat inclusif, une sur la communication.

Dans chaque établissement et service, un **administrateur référent** est nommé par le conseil d'administration de l'Adapei La Réunion.

L'administrateur référent représente l'association auprès du directeur de chaque structure, mais n'assume pas de responsabilité de gestion directe et ne se substitue en aucune façon au directeur de l'établissement. Il est membre du CVS.



Membres du conseil d'administration, 2023

Le président :

- Représente l'Adapei La Réunion.
- Dispose, par délégation du conseil d'administration, du pouvoir de direction générale.
- Délégué la direction de l'exécutif à un directeur général qui coordonne et contrôle l'action des établissements et du siège.

La dirigeance associative

La direction générale :

Le **directeur général**, par délégation du conseil d'administration et en collaboration étroite avec le président et le bureau, coordonne la mise en œuvre du projet associatif et veille au bon fonctionnement de l'association. Il est chargé de la politique de communication, de la stratégie de recherche de ressources, des comptes et des budgets. Il participe aux réunions du conseil d'administration et du bureau et représente l'Adapei dans un certain nombre d'instances.

Le directeur général anime le siège social de l'association dont les missions se déclinent selon trois principales fonctions :

- **La gestion administrative et financière** qui assure, en lien avec les directions de territoire, la comptabilité générale et analytique, le suivi budgétaire, le contrôle de gestion, la production des documents financiers et la gestion de la trésorerie.
- **La gestion des ressources humaines** qui assure la gestion centralisée de la paie. Elle apporte un appui aux directions dans le recrutement des nouveaux collaborateurs et dans l'accompagnement du parcours des professionnels. Elle coordonne le dispositif centralisé de formation en lien avec les établissements.
- **La gestion qualité et innovation** qui coordonne la démarche d'amélioration continue de la qualité et la dynamique de projet et d'innovation au sein de l'Adapei La Réunion. Elle accompagne et suit les démarches d'évaluation et d'amélioration de la qualité menées par les établissements.

Afin de répondre à l'ensemble des engagements pris par l'association, le directeur général est appuyé dans ses missions par une équipe administrative.



L'équipe de direction de l'Adapei La Réunion

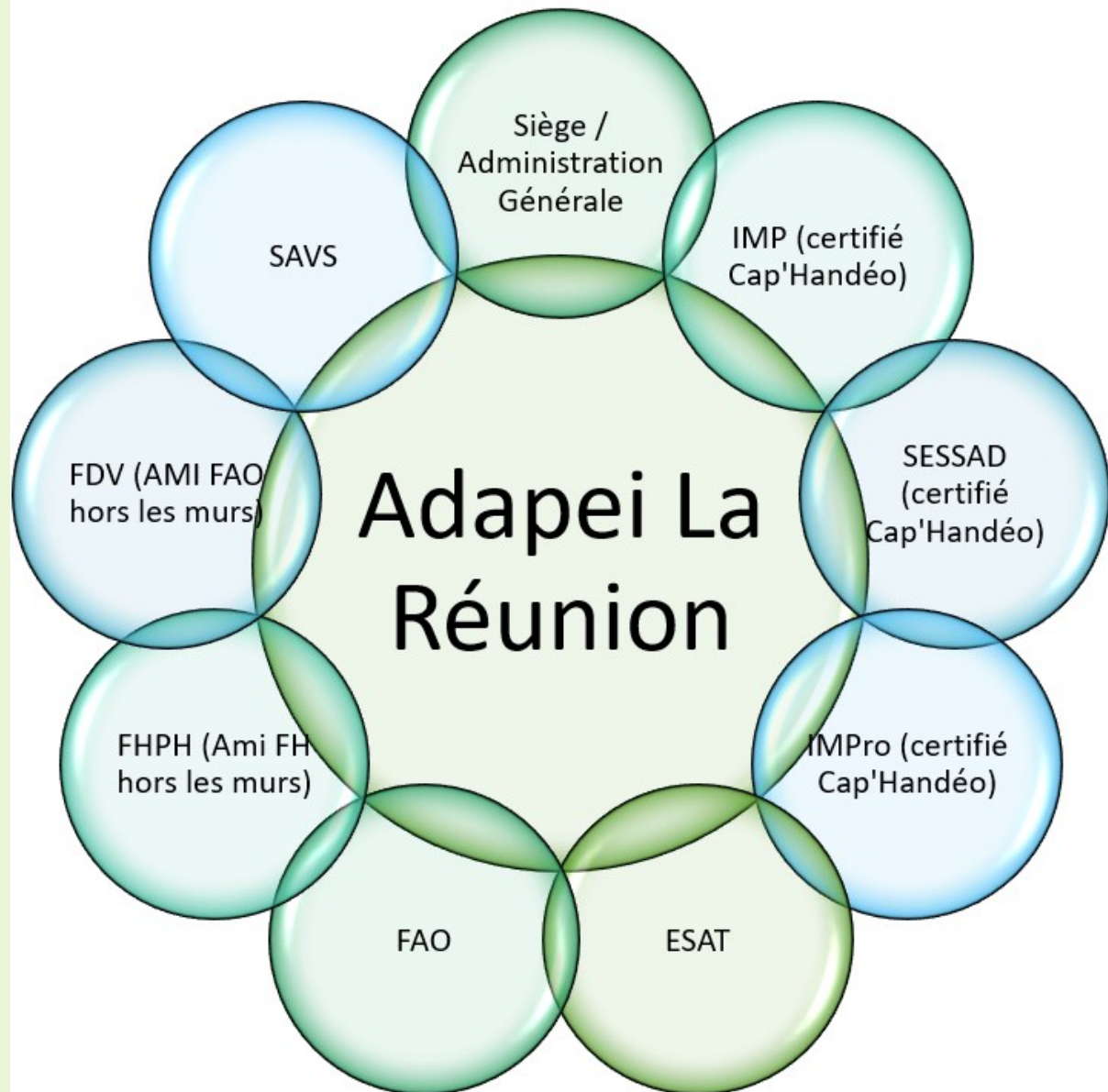
La direction des établissements :

Les établissements et services sont regroupés par secteurs favorisant une cohérence de fonctionnement. Chaque secteur est animé par un **directeur** qui assure la mise en œuvre du projet associatif et veille à la cohérence d'ensemble du pilotage des établissements et services de son secteur.

Le **directeur d'établissement** gère et anime son établissement ou service. Il est garant du bon fonctionnement et de la conformité aux réglementations auxquelles son établissement ou service est soumis. Il s'assure de la qualité des prestations au regard des besoins et des projets personnels des personnes accompagnées

L'Adapei La Réunion à travers ses établissements.

Vision schématique de l'Adapei La Réunion



Coordonnées



ADMINISTRATION GENERALE

62 rue Mikhaïl Gorbatchev
97430 LE TAMPON

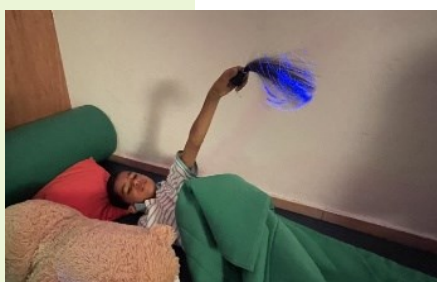
Tél. : 0262.27.22.65 Fax : 0262.57.06.52

E-Mail : courrier@adapei974.fr

Directeur général : LEGROS Tonino

- Personnel : 13
-

SERVICE D'EDUCATION SPECIALISEE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)



72 bis rue Leconte Delisle
97430 LE TAMPON

Tél. : 0262.57.29.17 / 0262.59.08.97

Fax : 0262.59.71.54

E-Mail : courrier-sessad@adapei974.fr

Directrice : PHILIPPE Françoise

- Public accueilli : 63 déficients intellectuels avec troubles associés, TSA (certifié Cap'Handéo)
 - Tranche d'âge de l'agrément : de 3 à 20 ans
 - Tranche d'âge effective : de 3 à 19 ans
 - Personnel : 34
-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE BEL AIR (IMP)

Pour les jeunes de 3 à 14 ans

79 rue Kervéguen
97430 LE TAMPON

Tél. : 0262.27.20.08 Fax : 0262.27.78.48

E-Mail : courrier-imp@adapei974.fr

Directrice : PHILIPPE Françoise



- Public accueilli : 60 places. Déficients intellectuels avec troubles associés, TSA (certifié Cap'Handéo)
- Tranche d'âge de l'agrément : de 6 à 14 ans
- Tranche d'âge effective : de 6 à 16 ans
- Personnel : 51

INSTITUT MEDICO-PROFESSIONNEL DES TROIS-MARES (IMPRO)



Pour les jeunes de 14 à 20 ans

▶ 134 rue Charles Baudelaire

97430 LE TAMPON

▶ 293 chemin Dassy

97430 LE TAMPON

Tél. : 0262.57.99.00 et 0262.57.94.00

E-Mail : courrier-impro@adapei974.fr

Directeur : BALON Bernard

- Public accueilli : 121 DI, déficients psychiques, TSA (certifié Cap'Handéo), handicap rare
- Tranche d'âge de l'agrément : de 14 à 20 ans, plus amendements Creton
- Tranche d'âge effective : de 14 à 30 ans
- Personnel : 80

ÉTABLISSEMENT ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)



Pour les adultes

90 rue du Paille en Queue — Bérive

97430 LE TAMPON

Tél. : 0262.38.90.69 Fax : 0262.38.80.65

E-Mail : courrier-esat@adapei974.fr

Directeur : TECHER Olivier

- Public accueilli : 100 déficients intellectuels, déficients psychiques
- Tranche d'âge de l'agrément : de 18 à 60 ans
- Tranche d'âge effective : de 18 à 64 ans
- Personnel : 32

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE (S.A.V.S.)

Pour les adultes

297 Chemin Dassy

97430 LE TAMPON

Tél. : 0262.27.09.87 Fax : 0262.35.55.59

E-Mail : courrier-savs@adapei974.fr

Directrice : HOAREAU Véronique

- Public accueilli : 35 déficients intellectuels, déficients psychiques, TSA
- Tranche d'âge de l'agrément : de 18 à 60 ans
- Tranche d'âge effective : de 21 à 58 ans
- Personnel : 9

FOYER D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES (FHPH)



*Les résidents de la villa
la Roseraie*

297 Chemin Dassy
97430 LE TAMPON
Tél. : 0262.27.09.87 - Fax : 0262.35.55.59
E-mail : courrier-fhph@adapei974.fr
Directrice : HOAREAU Véronique

- Public accueilli : 24 déficients intellectuels, déficients psychiques, TSA
- Tranche d'âge de l'agrément : de 18 à 60 ans
- Tranche d'âge effective : de 21 à 49 ans
- Personnel : 14

FOYER D'ACCUEIL OCCUPATIONNEL (F.A.O.)



11 Impasse Arthur Raimbault
97430 LE TAMPON
Tél. : 0262.71.04.04 Fax : 0262.71.08.11
E-Mail : courrier-fao@adapei974.fr
Directrice : HOAREAU Véronique

- Public accueilli : 58 déficients intellectuels, déficients psychiques, TSA
- Tranche d'âge de l'agrément : de 18 à 60 ans
- Tranche d'âge effective : de 21 à 61 ans
- Personnel : 19

FOYER ARC EN CIEL



297 chemin Dassy
97430 LE TAMPON
Tél. : 0262.27.08.85 Fax : 0262.27.73.97
E-Mail : courrier-fdv@adapei974.fr
Directrice : HOAREAU Véronique

- Public accueilli : 40 déficients intellectuels, déficients psychiques, TSA
- Tranche d'âge de l'agrément : de 18 à 60 ans
- Tranche d'âge effective : de 22 à 66 ans
- Personnel : 19

Axes stratégiques pour les cinq années à venir

Continuité et renforcement de notre positionnement

Une association à l'écoute des personnes accompagnées :

Favoriser l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap et des familles.

- Prise en compte de l'évolution des besoins des personnes accueillies dans leurs parcours de vie, en favorisant le droit à l'autodétermination et l'émergence de solutions innovantes et la modification/extension de places de nos établissements et services.
- Diversification des accompagnements et prestations en engageant des partenariats avec les structures du secteur sanitaire, scolaire, économique, social et culturel.
- Poursuite de la mutualisation des moyens et de l'harmonisation des pratiques.
- Renforcement de la démarche qualité.
- Promotion du sport, de la culture, de la participation aux activités proposées par le secteur associatif (activités culturelles, concerts, colloques...) en s'appuyant sur l'engagement actif des établissements et services.
- Participer à la promotion de la politique d'accessibilité avec le développement du FALC (facile à lire et à comprendre) et à la diffusion du logo S3A.

La recherche et l'exigence de la qualité est un axe essentiel et transversal qui concerne tant les personnes accueillies, que les personnels et les familles. C'est un souci constant de l'association pour rendre le meilleur service.

Une association collaborative et ouverte sur son territoire au service de l'inclusion :

Bâtir des dynamiques collaboratives à l'échelle du territoire

- Renforcement de la présence de l'Adapei La Réunion notamment dans le sud de l'île en recherche de complémentarité, de compétences et de savoir-faire et en concertation avec nos financeurs publics.
- Poursuite de son développement en lien avec les politiques du secteur, en prenant en compte la diversité croissante des problématiques liées au handicap et/ou difficultés sociales : handicap mental, vieillissement, troubles psychiques, polyhandicap, troubles du comportement, troubles neurologiques, troubles envahissants du développement, troubles du spectre autistique...
- Consolidation de la **dynamique inclusive** par la structuration de services en milieu ouvert, de résidences d'accueil ou résidences sociales, d'ouvertures de nouveaux services.
- Poursuite de la démarche qualité.
- Développement d'une **démarche structurée d'innovation** permettant la mise en œuvre de projets bénéficiant d'un financement différencié.
- Développement d'une **politique partenariale** d'une part entre les associations du secteur médico-social, d'autre part avec le secteur médical pour répondre aux exigences des évolutions réglementaires et enfin avec les organismes représentatifs.



Atelier lors de la journée familiale du 1er avril, 2023

Une association œuvrant pour un personnel engagé dans un développement technique et humain au service des personnes accompagnées :

Instaurer de nouvelles pratiques et postures professionnelles et managériales.

- Mise en œuvre d'une stratégie de ressources humaines adaptées aux évolutions de l'Adapei La Réunion.
- Inscription de la « bienveillance managériale » dans l'organisation de l'association garantissant un climat social serein et constructif.
- Développement d'une communication favorisant l'efficacité de nos organisations et la cohésion des professionnels,

- Renforcement de la politique de prévention des risques professionnels et psychosociaux,
- Accompagnement des professionnels au changement et à l'évolution des pratiques et des métiers au regard des publics accueillis, par une politique de formation ambitieuse visant à développer la technicité, le développement des compétences, favoriser l'innovation en adéquation avec les politiques publiques.
- Mise en œuvre d'une dynamique de partage des connaissances et des pratiques au sein de l'association, en s'appuyant sur des professionnels ayant une expertise reconnue et par le jumelage avec l'Adapei 44.

Une association face aux problématiques environnementales actuelles :

- Respect des normes environnementales, recherche du moindre impact écologique possible.
- Favoriser la transition énergétique de nos moyens de production et de nos consommations.
- Utiliser le numérique avec le souci d'en faire un outil au service de tous, d'en faire un usage qui permette la plus large autonomie possible tant pour les personnes accueillies que pour les personnels et les membres de l'association.

Et pour finir

Ce projet associatif a été l'occasion de porter un regard sur ce que nous sommes et ce que nous voulons être. Un moment d'échanges et de partages entre bénévoles et professionnels

Il fixe un cap, pour les parents, les professionnels, les financeurs. C'est un document de référence daté. Il fera l'objet d'évaluation annuelle, notamment lors de l'assemblée générale de l'association et probablement l'objet de révision ou du moins d'ajustement.

Cependant nous veillerons à rester fidèles à nos valeurs et à nos engagements.

Ensemble nous sommes plus forts.

